Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge acquéreur (Somme forfaitaire)
De 0 à 30 000 €	2 900 €
De 30 001 € à 45 000 €	4 520 €
De 45 001 € à 60 000 €	5 040 €
De 60 001 € à 75 000 €	6 090 €
De 75 001 € à 90 000 €	7 140 €
De 90 001 € à 110 000 €	8 190 €
De 110 001 € à 130 000 €	9 240 €
De 130 001 € à 150 000 €	10 290 €
De 150 001 € à 180 000 €	12 080 €
De 180 001 € à 220 000 €	14 180 €
De 220 001 € à 300 000 €	6.60 %
A partir de 300 001 €	5.55 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

Superficie	ZONE TENDUE Montant m²	ZONE NON TENDUE Montant m²
- de 40 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL	10 € dont 2 € pour l'EDL
- de 80 m²	12 € dont 3 € pour l'EDL	9 € dont 2 € pour l'EDL
- de 150 m²	11 € dont 3 € pour l'EDL	8 € dont 2 € pour l'EDL
+ de 150 m²	sur devis	sur devis

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇨ **Garantie loyers impayés**
- ⇨ **Garantie Protection juridique**

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) : 13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15/07/2025

EUROCEAN | CPI 3301 2016 000 014 610 - SARL au capital de 14 550.94 euros | Garantie financière CEGC - Gestion 550 000 € | RCS BDX 349 199 216 | N°Orias : 25002925